INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 6 FÉVRIER 2023 À 17 H 45 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR RAYMOND LAVOIE, MAIRE.

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier
Madame Huguette Tremblay
Madame Laurence Martel
Monsieur Yves Boulianne

2023/02-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2023/02-02

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT l'article 157 du *Code municipal du Québec* qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à cet avis de convocation.

2023/02-03

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté.

2023/02-04

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives et que cet officier est désigné sous le nom de « greffier-trésorier » (réf. : article 179 du Code municipal);

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal, et un greffier-trésorier (réf. : article 210 du Code Municipal);

CONSIDÉRANT QUE si le conseil le juge opportun, il peut nommer une seule personne pour remplir les charges de directeur général et de greffier-trésorier (réf. : article 210 du Code Municipal);

CONSIDÉRANT la fin du lien d'emploi de madame Marie-France Imbeault au poste de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ragueneau;

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE monsieur Médérick Gagnon soit nommé directeur général et greffier-trésorier par intérim pour la municipalité de Ragueneau, et ce, à compter du 6 février 2023 pour une période de trois (3) mois, renouvelable;

QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim, monsieur Médérick Gagnon, soit autorisé à signer tous les effets bancaires et documents pour et au nom de la municipalité de Ragueneau, et ce, conjointement avec le maire monsieur Raymond Lavoie, ou en l'absence du maire, par le maire suppléant, et ce, à compter du 6 février 2023.

2023/02-05

ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un déboursé de 939 $ (plus taxes) en paiement de l'adhésion annuelle du directeur général et greffier-trésorier par intérim, monsieur Médérick Gagnon, à l'ADMQ.

2023/02-06

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée sur les points à l'ordre du jour.

2023/02-07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 18 h 08.

Maire

Greffière-trésorière adjointe par intérim

Je Raymond Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.